



AMI – Plateformes physiques de stockage, réemploi et reconditionnement

Cet appel à manifestations d'intérêt (AMI) s'adresse aux acteurs du réemploi et du reconditionnement qui ont une activité de stockage et de vente de matériaux/produits du bâtiment de réemploi (plateforme) et souhaitant développer leurs activités, expérimenter de nouvelles solutions et consolider leur modèle économique.

1. Préambule

Valobat est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la mise en œuvre de la responsabilité élargie du producteur (REP) pour les produits et matériaux de la construction du secteur du bâtiment (PMCB). Au titre des objectifs fixés par le cahier des charges et des convictions de Valobat, le réemploi des PMCB est une priorité. Valobat a alors construit un plan d'actions pour les années 2023 et 2024 pour contribuer à développer et généraliser cette pratique.

Dans ce cadre, Valobat lance un AMI pour soutenir l'activité et le développement de plateformes de réemploi et/ou de reconditionnement de matériaux du bâtiment, l'accompagner dans la consolidation de son modèle économique et les nouveaux projets qu'elles souhaiteraient mettre en œuvre.

2. Contexte

Les plateformes de réemploi/reconditionnement et de stockage sont des lieux dédiés au réemploi et à la réutilisation. Reprenant les matériaux du bâtiment issus des chantiers de déconstruction ou d'apports de professionnels ou de particuliers, elles leur donnent une seconde vie en les proposant à la revente ou en offrant la possibilité de les stocker dans de bonnes conditions en attente de leur réintégration dans de nouveaux bâtiments.

Ces espaces permettent également de développer des actions de sensibilisation et d'information auprès des acteurs du bâtiment et des particuliers.

Elles présentent aujourd'hui des modèles hétérogènes :

- Quant au périmètre des matériaux/produits repris, stockés et/ou proposés à la vente (Mono-produit/mono-matériaux ; multi-matériaux)

- Quant aux activités menées par ces structures :stockage/vente/déconstruction/collecte/AMO/formation
- Quant à leur statut juridique (ESS/EI/conventionnel)

Le Plan d'actions Réemploi Valobat et l'étude menée pour le construire a mis en lumière :

- Une demande forte et unanime des acteurs de créer de lieux physiques implantés dans les territoires afin d'y faciliter la circularité des matériaux issus de la déconstruction.
- Un besoin de massifier les flux pour répondre aux demandes de matériaux des maîtres d'ouvrage;
- Un besoin de contrôler l'aptitude à l'usage des matériaux avant leur réintégration dans de nouveaux bâtiments ;
- Un besoin de rationaliser les flux logistiques dans une approche locale.

Valobat est convaincu que les plateformes physiques de réemploi/reconditionnement sont un levier déterminant pour massifier le réemploi des matériaux du bâtiment dans les territoires et répondre aux besoin des maîtrises d'ouvrage, en demande d'une offre structurée de produits/matériaux réemployables. Elles pourront être le lieu de services complémentaires et d'expérimentations sources de valeur ajoutée pour tous les acteurs de la chaîne du réemploi.

3. Objet et moyens mis en œuvre dans cet AMI

En cohérence avec le Plan d'actions Réemploi Valobat, le présent AMI vise à identifier les acteurs intéressés pour bénéficier des soutiens décrits ci-dessous et recueillir leur candidature.

- Les structures retenues bénéficieront de soutiens financiers (jusqu'à 300 000€) qui auront pour objectif de les aider à développer de nouvelles activités, diversifier leurs compétences et expérimenter de nouvelles solutions tendant à accroître le réemploi des matériaux du bâtiment.
- Elles bénéficieront également d'une mise en lumière de leurs activités par Valobat afin de faciliter leur identification par les maîtres d'ouvrage souhaitant se défaire de matériaux et produits réemployables issus d'opérations de déconstruction.
- Des temps d'échanges seront également organisés pour permettre à Valobat et aux structures retenues de consolider leurs connaissances mutuelles en la matière tant sur le volet fonctionnel qu'économique ou environnemental.

Pour Valobat, cet AMI constitue un levier fort de son Plan d'actions Outre la contribution à ses objectifs de réemploi, cet AMI vise à expérimenter des nouvelles solutions, consolider les données sur les matériaux réemployables et les conditions de leur réemployabilité et contribuer à la recherche de modèles économiques pour ces plateformes,

Il s'agit également d'accélérer la transition en cours et de répondre aux difficultés d'investissement de ces structures qui ont des projets mais qui manquent de moyens pour les mettre en œuvre.

Enfin, L'objectif est de nourrir l'action des autres acteurs aux activités similaires et celle de Valobat dans le déploiement de celles relatives au réemploi et à la réutilisation.

A ce titre, des livrables seront demandés aux candidats sélectionnés (freins, leviers, bonnes pratiques, retours d'expériences, etc.)

4. Projets visés/critères d'éligibilité

L'AMI vise prioritairement tous les projets ayant les caractéristiques suivantes :

- Expérimentations/nouveaux projets/développement ciblé de l'activité
- Territoire : Hexagone et Outre-mer
- Périmètre : national, régional, local
- Statut : ouvert à toutes les structures démontrant une activité décrite ci-dessous
- Activités : Réemploi, Reconditionnement, Stockage
- Plateforme pérenne ou éphémère (dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain)
- plateforme spécialisée PMCB OU multi filières (DEA/ABJ)
- Matériaux : tous les produits, équipements et matériaux PMCB
- Un ou plusieurs partenaires
- Groupement de Plateformes possible ; Exemple : projet d'expérimentation de préparation au réemploi de nouveaux matériaux en commun avec d'autres plateformes.
- Exclusion : projets portés par les particuliers

5. Critères de sélection

La sélection des candidats se fera sur la base des 9 critères suivants :

- **Intérêt pour la massification des flux de produits, matériaux et équipements de réemploi**
- **Intérêt pour la structuration de l'offre de produits, matériaux et équipements de réemploi**

- **Qualité et solidité du plan de financement**
- Caractère innovant du/des projets
- Qualité de la structure et de son ancrage territorial
- Modalités de mise en œuvre sur le territoire (partenariats, mobilisation d'acteurs locaux, etc.) et capacité à mobiliser les acteurs de l'écosystème (maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, ESS/Entreprises d'insertion)
- La cohérence entre les activités de la structure et les besoins/stratégies du territoire
- La cohérence entre les ambitions du projet, la démarche et les moyens mobilisés.
- Qualité de la traçabilité et du reporting des tonnages traités

Ces critères seront évalués avec un coefficient 1. Les trois premiers critères (en gras) se voient appliquer un coefficient 2.

6. Processus et Calendrier

- Candidature sur la base du dossier de candidature (forme libre).
- Les candidats sont invités à prendre contact avant le dépôt d'un dossier, avec la référente de cet AMI : Marianne GOURCUFF – Animatrice Réemploi – marianne.gourcuff@valobat.fr
- **Date limite de dépôt : 10 décembre 2023, minuit, heure de Paris**
- Sélection des candidats effectuée par Valobat
- Valobat se réserve la possibilité d'auditionner les candidats.
- Décision finale de soutien sur la base des dossiers déposés
- Envoi d'un contrat de financement par Valobat précisant le montant d'aide maximum, les conditions et les modalités de versement.
- Signature d'une convention et versement des soutiens : Les propositions retenues donneront lieu à la signature d'une convention conclue entre Valobat et la structure. Cette convention aura vocation à préciser les engagements de chacune des parties.